



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-083

PUBLIÉ LE 31 MAI 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire / Habitat

71-2021-05-31-00001 -

2021ArreteAttributifDroitsEngagementGrand??Chalon (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2021-05-31-00001



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Alice MAITRE
Chargée de financement du logement social
Unité logement public et politiques de l'habitat
Service Habitat Construction
Tél : 03 85 21 28 22
alice.maitre@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° portant attribution des droits à engagement

Bénéficiaire :

Communauté d'agglomération Le Grand Chalon
Adresse : 23, avenue Georges Pompidou
71100 Chalon-sur-Saône
N° SIRET : 247 100 589 000 32

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 61 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L.301-5-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon en date du 10 décembre 2019 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 ;

Vu la convention de délégation des aides à la pierre conclue en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation en date du 20 avril 2021 entre l'État et la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon ;

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Bourgogne – Franche-Comté du 25 février 2021 relatif à la répartition des crédits et les orientations de la politique de l'habitat ;

Vu la délégation d'autorisation d'engagement du 09/04/2021 de 88 000 euros au titre du volet restructurations lourdes et rénovation thermique du plan de relance 2021 ;

**Sur proposition de M. le directeur départemental des territoires,
Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire,**

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/2

ARRÊTE

Article 1er

Il est mis à disposition de la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon un montant de droits à engagement de 88 000€ au titre du plan de relance 2021.

Ce montant est imputé sur le programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » du ministère de la transition écologique, suite à transfert de crédits depuis le programme 362, sur le domaine fonctionnel 0135-10-01 « Réhabilitation des logements locatifs sociaux » au titre de l'année 2021.

Article 2

Les droits à engagement mis à disposition au titre de l'article 1er sont exclusivement réservés à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du plan de relance, volet restructurations lourdes et rénovation thermique, fixés par l'article 1-2-1 du titre I de la convention de délégation de compétence pour l'année 2021.

Article 3

M. le président de la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon, M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,
le **31 MAI 2021**
Le préfet



Julien CHARLES